

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/06/2021

Dossier complet le :

04/06/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0179

1. Intitulé du projet

CREATION D'UNE LIAISON ENTRE L'AVENUE COUSTEAU ET LA CONTRE-ALLEE DE LA RD 6098

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Villeneuve-Loubet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUCA Lionnel, Maire

RCS / SIRET

21060161300016

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des communes (...) non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	- Création d'une liaison entre l'avenue Cousteau et la contre-allée de la RD 6098 sur la commune de Villeneuve-Loubet, sur une longueur d'environ 35 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une liaison routière entre l'avenue Cousteau et la contre-allée de la RD 6098 sur la commune de Villeneuve-Loubet.

Ce projet comprend :

- la création d'une voie unidirectionnelle d'une largeur de 4 m ainsi que d'un trottoir sur la partie Sud d'une largeur de 2 m,
- la mise en place d'un carrefour sur l'avenue Cousteau, comprenant l'intégration de la piste cyclable déjà existante de 1,5 m de largeur sur une distance de 12m, ainsi que des trottoirs sur la partie Nord de 1,5 m de largeur longeant la piste cyclable,
- une signalétique spécifique au débouché de la nouvelle voie, pour sécuriser le trafic entre celle-ci, la contre-allée de la RD 6098 et les chemins riverains,
- des aménagement paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Le quartier des Navigateurs située à l'Est de Marina Baie des Anges, entre la RD6098 et le bord de mer a fait l'objet d'une requalification complète à la fin des années 2000. Cependant, afin de limiter les désagréments aux riverains, certains aménagements, telle la mise à double sens de l'avenue Jacques Cartier, ont été abandonnés. Cette mise à double sens permettait d'offrir un débouché sur la RD6098 afin de quitter le quartier et la commune a donc recherché une solution de moindre impact pour les riverains permettant de relier le quartier à la voirie structurante existante : tel est l'objet du projet de liaison routière entre l'avenue Cousteau et la RD6098.

Le projet a pour objectifs :

- de désenclaver le quartier des Navigateurs,
- de sécuriser la circulation sur l'itinéraire et l'accès à la RD6098, avec une visibilité adaptée au croisement,
- de faciliter la circulation des engins d'incendie et de secours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 6 mois, selon la méthodologie générale suivante :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Terrassements généraux : rabotage, déblais, remblais,
3. Réseaux secs et humides,
4. Aménagements de la plateforme,
5. Traitements de surfaces, signalisation et espaces verts.

Le maître d'ouvrage veillera à ce que le chantier se déroule dans le respect des règles de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 6 mois, selon la méthodologie générale suivante :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Terrassements généraux : rabotage, déblais, remblais,
3. Réseaux secs et humides,
4. Aménagements de la plateforme,
5. Traitements de surfaces, signalisation et espaces verts.

Le maître d'ouvrage veillera à ce que le chantier se déroule dans le respect des règles de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire conjointe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur / largeur de la voie créée	- 35 m / 4 m
- Nombre de passages piéton	- 2
- Nombre piste cyclable	- 1
- Largeur piste cyclable	- 1,5 m
~ Emprise du projet hors voirie actuelle	~ 290 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle cadastrale AP 126
RD 6098
06161 Villeneuve-Loubet

Département des Alpes-Maritimes
(06)
FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°08'15" _ Lat. 43°38'19" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07°08'15" E Lat. 43°38'19" N

Point d'arrivée :

Long. 07°08'15" E Lat. 43°38'19" N

Communes traversées :

Villeneuve-Loubet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches recensées à proximité sont : - ZNIEFF de type II 930020493 - Le Loup situé à 690 m au Nord-Est, - ZNIEFF de type I 930012591 - Massif de Biot situé à 1,25 km à l'Ouest, - ZNIEFF de type II 930012590 - Etang de Vaugrenier situé à 1,40 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Villeneuve-Loubet et la zone d'étude sont concernées : - par le PPBE des voies départementales, approuvé en octobre 2019 et qui concerne notamment la RD6098, - par le PPBE de l'Etat, approuvé en décembre 2018, et qui concerne notamment la voie ferrée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Villeneuve-Loubet est concernée par : - un PPR Inondations, approuvé le 20 juillet 2020, - un PPR Incendies de forêt, approuvé le 18 juillet 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site est en dehors de toute ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet est en dehors de tout périmètre de protection de captage destiné à la consommation humaine. Le forage du Loubet se situe à 670 m de distance.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La zone de projet se situe dans le site inscrit "Ensemble compris entre la mer et la RN7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet", ainsi que dans le site inscrit "Littoral Ouest".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone de projet se trouve à proximité de : - Site Natura 2000 Directive Habitats FR9301573 - Baie et Cap d'Antibes - îles de Lerins situé à 470 m au Sud-Est, - Site Natura 2000 Directive Habitats FR9301571 - Rivière et gorges du Loup situé à 580 m au Nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur place ou un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Compte tenu de la topographie du site le chantier ne sera pas déficitaire en matériaux. Toutefois, dans l'éventualité d'un apport en matériaux, il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les filières locales seront privilégiées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les habitats et espèces présentes sont des espèces rudérales, sans intérêt écologique particulier. Les continuités écologiques ne seront pas affectées par le projet. Le projet impacte 4 à 5 arbres (pins méditerranéens, bosquets sans intérêt).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone d'étude est hors des zones exposées identifiées aux PPR inondations et feux de forêt de la commune de Villeneuve-Loubet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet ne modifie pas le trafic global du quartier mais implique une répartition différente en raccourcissant l'accès à la RD6098 pour certains riverains aujourd'hui obligés d'y accéder plus à l'Est par l'avenue Jacques Cartier et l'avenue Anita Conti.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase chantier, les travaux de terrassements de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dûs aux engins de chantier et à leur circulation. Les nuisances engendrées seront temporaires et non significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas significativement l'ambiance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Les nuisances engendrées par le projet sont donc négligeables du fait de l'actuelle présence de trafic tout autour de la zone de projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux de terrassements de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne seront pas significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est situé majoritairement sur des zones déjà imperméabilisés. En phase travaux des dispositions pour prévenir le risque de pollution accidentelle seront prises afin de ne pas polluer les sols remaniés. En phase exploitation, le projet sera raccordé au réseau pluvial existant, sans rétention, étant donné la faible imperméabilisation supplémentaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet est situé majoritairement sur des zones déjà imperméabilisés. En phase travaux des dispositions pour prévenir le risque de pollution accidentelle seront prises afin de ne pas polluer les sols remaniés. En phase exploitation, le projet sera raccordé au réseau pluvial existant, sans rétention, étant donné la faible imperméabilisation supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est situé majoritairement sur des zones déjà imperméabilisés. En phase travaux des dispositions pour prévenir le risque de pollution accidentelle seront prises afin de ne pas polluer les sols remaniés. En phase exploitation, le projet sera raccordé au réseau pluvial existant, sans rétention, étant donné la faible imperméabilisation supplémentaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet sécurisera les circulations routières et les échanges entre l'avenue Cousteau et la contre-allée de la RD6098. L'emprise sur les activités humaines seront négligeables et ne remet pas en question les activités humaines existantes. Les voies d'accès seront légèrement perturbées le temps des travaux et totalement rétablies à la mise en service.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier toutes les mesures de réduction des nuisances seront prises dans le respect des règles de base de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, ...).

En phase d'exploitation, les caractéristiques de la liaison, l'amélioration des échanges circulatoires et des accès permettront de sécuriser et fluidifier les déplacements.

Des traitements paysagers seront réalisés par la commune afin de s'insérer dans les aménagements existants (bord de voies et copropriétés).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des spécificités du projet, il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire. En effet, ce projet apporte une amélioration en terme de conditions de circulation et de sécurité des riverains.

L'emprise projet est faible et se limite à des espaces déjà anthropisés (voirie existante et espaces paysagers arborés), avec un impact négligeable sur les espaces voisins. En exploitation, il n'est pas prévu de modifications conséquentes qui produiront des nuisances et pollutions supplémentaires et les aménagements paysagers seront soignés et en cohérence avec les abords urbains existants. En travaux, les nuisances seront limitées dans le temps et par le choix d'un "chantier à faibles nuisances".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VILLENEUVE-LOUBET

le,

26 - 05 - 2021

Signature

M. Lionel LUCIA,
Maire en exercice



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

